



DÉCISION DU MAIRE

(Application des articles L. 2122.22 et L 2122.23 du C.G.C.T.)

N° : 26-10

Date : 26 FEV. 2026

Mis en ligne le : 26 FEV. 2026

Domaine d'intervention : FINANCES

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'ETAT DANS LE CADRE DE LA DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL 2026 POUR LES TRAVAUX DE CONSOLIDATION DU ROCHER DE VITROLLES

N° ACTE : 7.5

Le Maire de Vitrolles,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L 2122.22 et L 2122.23,

Vu la délibération n°20-47 en date du 26 Mai 2020 donnant délégation de pouvoir au Maire,

Vu la délibération n°23-02 en date du 03 Février 2023 donnant délégation de pouvoir au Maire,

Considérant les travaux de consolidation du Rocher de Vitrolles qui doivent être entrepris pour assurer la sécurité des riverains et usagers du site.

Considérant la programmation de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local - campagne 2026

D É C I D E

Article 1 : De solliciter une aide financière au taux le plus élevé possible auprès de l'Etat dans le cadre de la DSIL 2026 sur la thématique "mise aux normes et sécurisation des équipements publics", pour les travaux de consolidation du Rocher de Vitrolles.

Article 2 : D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes relatifs à cette demande de subvention.

Article 3 : De s'engager à financer sur les fonds propres de la Commune un minimum de 20% du montant total HT des financements apportés par des personnes publiques à ce projet.

Article 4 : Le montant des dépenses pour la réalisation de ce projet est estimé à 657 750 € HT. Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

DEPENSES	MONTANT HT	FINANCEMENT	MONTANT	%
Travaux de consolidation du Rocher de Vitrolles	657 750 €	Etat DSIL	394 650 €	60%
		Autofinancement Ville	263 100 €	40%
TOTAL	657 750 €	TOTAL	657 750 €	100%

Article 5 : La présente Décision du Maire entre en vigueur dès sa signature et les formalités de l'article L 2131.1 du CGCT accomplies.

Article 6 : Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera adressée à Monsieur le Sous-Préfet et à Monsieur le Trésorier.

Loïc GACHON
Maire de Vitrolles

